

Le présent document est communiqué à titre indicatif et n'a pas de valeur contractuelle. Pour connaître les conditions exactes de souscription des garanties, il convient de se référer aux conditions générales du contrat CLIC! by AIG.

## 1. Quel est l'intérêt de souscrire une Assurance Mobiles Affinitaire ?

L'intérêt est de permettre à une clientèle de particuliers et de professionnels non ciblée par la flotte, de souscrire un contrat individuel au sein d'un groupement.

Avec CLIC! by AIG Assurance Mobiles Affinitaire, le client dispose d'une couverture complète pour son téléphone mobile ou sa tablette, sans franchise ni vétusté. Un service disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, 100% digitale de la souscription à la gestion du sinistre en passant par sa déclaration.

## 2. Quels sont les événements couverts par CLIC! by AIG Assurance Mobiles Affinitaire ?

Pour tous les téléphones mobiles et tablettes tactiles, neufs ou d'occasion sans limitation d'âge de l'appareil, CLIC! by AIG - Assurance Mobiles Affinitaire offre des garanties qui couvrent :

- le dommage,
- le vol (par agression, effraction, introduction clandestine, vol à la tire ou à la sauvette),
- l'oxydation,
- l'utilisation frauduleuse de la carte SIM en cas de vol.

## 3. Quels sont les critères d'éligibilité du contrat CLIC! by AIG Assurance Mobiles Affinitaire ?

La souscription de CLIC! by AIG Assurance Mobiles Affinitaire est ouverte à toute personne physique majeure ou toute personne morale, propriétaire d'un téléphone mobile ou d'une tablette tactile et faisant partie d'un groupement.

## 4. La tarification est-elle différenciée en fonction du groupement ?

La tarification est adaptée pour les membres (particuliers ou professionnels) du groupement en fonction de la marque et du modèle du téléphone mobile ou de la tablette.

## 5. Est-ce que la garantie est valable dans le monde entier ?

Les garanties produisent leurs effets pour les sinistres survenant dans le monde entier.

Cependant, il est précisé que le diagnostic, la réparation, le remplacement et l'indemnisation se font exclusivement en France métropolitaine.

## 6. Comment fonctionne la garantie dans le temps ?

La garantie est acquise 24h/24 et 7 jours/7.

## 7. Comment s'effectue la gestion des sinistres ?

Dès qu'il a connaissance d'un sinistre, l'assuré doit se connecter à son Espace Client ([espaceclientaig.atm-assur.com](https://espaceclientaig.atm-assur.com)) pour accéder au formulaire de déclaration de sinistre, le compléter en ligne, et télécharger les pièces justificatives demandées.

## 8. Comment est définie la valeur de l'appareil lors de la souscription ?

Lors de la souscription du contrat, l'assuré sélectionne la marque et le modèle de son appareil à assurer.

Grâce à un référentiel intégré dans l'outil de souscription, la tranche de prix est automatiquement déterminée (Tranche 1 : 0-300 € ; Tranche 2 : 301 – 600 € ; Tranche 3 : 601 – 1 700 €) en fonction de la valeur d'achat de l'appareil.

## 9. Quel est le montant de l'indemnisation ?

Il n'y a pas d'application de vétusté ou de franchise en cas de sinistre. L'offre CLIC! by AIG Assurance Mobiles Affinitaire prévoit la mise en place d'une prestation de réparation ou de remplacement.

Le plafond des garanties correspond à la valeur de remplacement de l'appareil assuré à la date du sinistre.

## 10. Comment s'effectue les modifications du contrat ?

Il appartient à l'assuré de faire toute déclaration de modifications (coordonnées, appareil garanti...) via son Espace Client.

En cas de changement d'appareil, l'assuré peut résilier son contrat en un clic directement depuis son Espace Client et souscrire un nouveau contrat.

Si l'assuré souhaite garantir un nouvel appareil (téléphone ou tablette) en plus de l'appareil actuellement garanti, il peut souscrire un nouveau contrat.

## 11. Quid de la garantie constructeur en cas de réparation ?

Dans le cadre de la prestation, les pièces détachées utilisées sont 100% d'origine constructeur et les produits sont réparés selon les critères des constructeurs.

En cas de panne de l'appareil assuré réparé ou de l'appareil de remplacement, en l'absence de garantie résiduelle contractuelle accordée par le constructeur ou le distributeur ou lorsque celle-ci ne s'applique pas, l'appareil assuré réparé ou l'appareil de remplacement bénéficie d'une garantie contractuelle de 12 mois accordée par l'assureur.

## 12. Y-a-t-il des engagements de délais de réparation / de remplacement ?

Les prestataires CLIC ! by AIG Assurance Mobiles Affinitaire ont été sélectionnés pour leur expertise afin d'offrir aux assurés qualité et rapidité dans la gestion de leur contrat et en cas de sinistre.

## 13. Les ordinateurs portables peuvent-ils être couverts ?

Non, l'assurance CLIC ! by AIG Assurance Mobiles Affinitaire couvre uniquement les téléphones portables et les tablettes.

## 14. Tous les téléphones peuvent-ils être couverts quel que soit leur âge ?

Tous les téléphones et/ou tablettes peuvent être couverts par le contrat CLIC ! by AIG Assurance Mobiles Affinitaires dans la limite de 1 700 € TTC. Il n'y a pas de limitation d'âge et il peut s'agir d'appareils neufs ou d'occasion.

## 15. Qui contacter pour toute question sur le contrat ?

Pour toute question relative à la pré-souscription ou à la vie du contrat : [gestionclic@atm-assur.com](mailto:gestionclic@atm-assur.com)

## 16. Peut-on faire une déclaration de sinistre par téléphone ?

L'offre CLIC ! by AIG Assurance Mobiles Affinitaires permet une expérience 100% digitale. De la souscription à la déclaration de sinistre, tout s'effectue en ligne sur notre plateforme dédiée. Pour tout besoin d'accompagnement sur l'utilisation de la plateforme : par mail à l'adresse [gestionclic@atm-assur.com](mailto:gestionclic@atm-assur.com), ou par téléphone au 08 00 05 72 65 du lundi au vendredi de 9h à 18h.

## 17. Qui prend en charge les frais d'envoi de l'appareil endommagé en cas de sinistre ?

En cas de sinistre, les frais d'envoi de l'appareil endommagé et les frais d'expédition retour (renvoi de l'appareil réparé ou de l'appareil de remplacement) sont pris en charge par l'assureur.

## 18. Qui sont les prestataires partenaires ?

**TelStore :**

Créée en 2010, cette société nantaise travaille avec AIG depuis 2016.

Une équipe dédiée pour CLIC ! by AIG - Assurance Mobiles Affinitaire garantit des délais de réparation les plus courts possible.

Une hot line dédiée permet d'assurer un suivi technique auprès des clients finaux et garantit une grande réactivité pour les dossiers en SAV.

**ATM :**

Agrégateur de solutions et gestionnaire en assurances affinitaires reconnu, ATM a développé pour AIG une plateforme 100% digitale pour permettre un parcours dématérialisé de A à Z. Ses équipes sont organisées pour offrir aux clients CLIC ! by AIG - Assurance Mobiles Affinitaire une forte réactivité dans la gestion des contrats.

Le centre de gestion ATM est basé à Angers.

## 19. Quelles sont les exclusions du contrat CLIC ! by AIG Assurance Mobiles Affinitaire ?

### Les exclusions principales :

- La faute intentionnelle ou dolosive du souscripteur ou de toute personne autre qu'un Tiers.
- Tout sinistre résultant d'une guerre civile ou étrangère, d'une insurrection ou d'une confiscation par les autorités, d'un risque atomique.
- Toute personne figurant sur toute base de données officielle, gouvernementale ou policière de personnes avérées ou présumées terroristes, toute personne membre d'organisation terroriste, trafiquant de stupéfiants, impliqué en tant que fournisseur dans le commerce illégal d'armes nucléaires, chimiques ou biologiques.
- Tout terminal mobile ou toute tablette tactile dont la valeur d'achat à la souscription est supérieure à mille sept cent (1 700) Euros toutes taxes comprises.
- Tout appareil assuré dont le numéro IMEI ou le numéro de série n'a pas été déclaré et enregistré par le souscripteur auprès de l'assureur avant la survenance du sinistre, sur l'espace client en ligne mis à sa disposition par l'assureur ([www.espaceclientaig.atm-assur.com](http://www.espaceclientaig.atm-assur.com)).

Pour les autres exclusions du contrat, nous vous invitons à consulter les Conditions Générales CLIC ! by AIG – Assurance Mobiles Affinitaire.

Pour plus d'informations : [www.aig.com/fr/pack](http://www.aig.com/fr/pack)